

A decorative graphic on the left side of the page. It features several overlapping circles in various colors: a light grey circle at the top left, a yellow circle, a blue circle, a purple circle, a dark purple circle, and a green circle. These circles are connected by a network of light grey lines that form a stylized, abstract shape. The lines are of varying thickness and some are curved, creating a sense of movement and connection.

vivendi

2015

**TABLEAU**  
DE CORRESPONDANCES



# TABLEAU DE CORRESPONDANCES | 2015

**Ce tableau établit les correspondances entre les informations extra-financières publiées par le groupe Vivendi sur l'exercice 2015 et les principaux référentiels :**

- **Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI - version G4);**
- **Supplément sectoriel médias de la GRI ;**
- **Article 225 de la loi Grenelle II ;**
- **Principes du Pacte mondial des Nations unies ;**
- **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;**
- **Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting).**

Ainsi, ce tableau précise l'emplacement des informations requises par les lignes directrices de la GRI (option « core ») au sein des publications du groupe : Document de référence 2015 (DDR 2015), rubrique RSE du site institutionnel ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)), Cahier des indicateurs extra-financiers 2015, Communication sur le progrès 2015 (COP 2015), ou tout autre document disponible en ligne.










Ce tableau présente ensuite les correspondances avec les autres référentiels extra-financiers.

Les informations publiées dans le Document de référence 2015 ont fait l'objet d'une vérification de la part des Commissaires aux comptes de Vivendi.

*Précisions :*

- *Les intitulés des indicateurs de la GRI sont des traductions non officielles des lignes directrices générales, basées sur la version G4, ainsi que du supplément sectoriel médias (MSS).*
- *Les références à l'article 225 de la loi Grenelle II suivent la structure suivante :*
  - *A = volet « Dispositions de la loi et grands principes de reporting » ;*
  - *B = volet « Informations sociales » ;*
  - *C = volet « Informations environnementales » ;*
  - *D = volet « Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable ».*

# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			<p style="text-align: center;"><b>Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?</b></p>						Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur										
<b>1. STRATÉGIE ET ANALYSE</b>												
G4-1		Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	 Chapitre 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 4.7 « Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) » p. 164</li> <li>Section 4.8 « Perspectives » p. 166</li> </ul>									
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 2									
G4-2		Description des principaux impacts, risques et opportunités	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » p. 15</li> <li>Section 3 « Facteurs de risques » p. 44</li> </ul> Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1 « La RSE, source de création de valeur pour Vivendi et ses parties prenantes » p. 48</li> <li>Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 51</li> <li>Section 2.1 « Messages clés sociétaux » p. 55</li> <li>Section 2.2 « Messages clés sociaux » p. 58</li> <li>Section 2.3 « Messages clés environnementaux » p. 60</li> </ul> Chapitre 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.1.1.13 « Les Comités du Conseil de surveillance » p. 130</li> <li>Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 161</li> <li>Section 4.8 « Perspectives » p. 166</li> </ul>									
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Notre sphère d'influence dans les droits de l'Homme > Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 6									
<b>2. PROFIL DE L'ORGANISATION</b>												
G4-3		Nom de l'organisation	 Chapitre 3, Section 1.1 « Raison sociale et nom commercial » p. 102									
G4-4		Principales marques et principaux produits et services	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.5.3 « Le modèle d'affaires de Vivendi » p. 18</li> <li>Section 1.6 « Les métiers » p. 30</li> </ul>									
G4-5		Lieu où se trouve le siège de l'organisation	 Chapitre 3, Section 1.4 « Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Vivendi » p. 102									
G4-6		Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8</li> <li>Section 1.6 « Les métiers » p. 30</li> </ul> Chapitre 4, Section III Note 24 « Liste des principales entités consolidées ou mises en équivalence » p. 276									
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs économiques									

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	G4-7	Nature du capital et forme juridique	 Chapitre 3 : ■ Section 1.4 « Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Vivendi » p. 102 p. 111 ■ Section 2.3 « Principaux actionnaires »					III.1		
		Commentaire MSS	 Chapitre 1, Section 1.6 « Les métiers » p. 30					IV		
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Partage des connaissances RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	G4-8	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	 Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8 p. 30 ■ Section 1.6 « Les métiers » p. 225 Chapitre 4, Section III Note 3.2 « Informations relatives aux zones géographiques »					III.1 III.2		
	G4-9	Taille de l'organisation : nombre de salariés, nombre d'opérations, chiffre d'affaires net, capital total (en séparant les dettes et les capitaux propres), quantité de produits ou de services fournis	 Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8 p. 30 ■ Section 1.6 « Les métiers » Chapitre 2 : ■ Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70 p. 76 ■ Section 3.2 « Indicateurs sociaux » p. 221 Chapitre 4, Section III Note 3 « Information sectorielle »					III.1 III.2		
		Commentaires MSS	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs économiques > Indicateurs sociaux							
	G4-10	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et sexe; indiquer si une part importante du travail est assurée par des personnes ayant le statut juridique de travailleurs indépendants ou par des personnes autres que des salariés ou intérimaires, y compris les salariés ou intérimaires des prestataires ; indiquer toute variation importante du nombre de personnes employées	 Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8 p. 26 ■ Section 1.5.8 « La création de valeur pour les salariés » Chapitre 2 : ■ Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70 p. 76 p. 79 ■ Section 3.2.1 « Emploi » p. 85 ■ Section 3.2.2 « Organisation du travail » ■ Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances »			B-1.1 à B-1.4		II.A.3 V		
			 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs sociaux							
		Commentaire MSS	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
	G4-11	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	 Chapitre 1, Section 1.5.8 « La création de valeur pour les salariés » p. 26 Chapitre 2 : ■ Section 3.2.3 « Relations sociales » p. 81 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 88			B-3.2 B-7.1		3	V.8	
 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux										












# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

## 2. PROFIL DE L'ORGANISATION

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	G4-12	Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	 Chapitre 1, Section 1.5.9 « La création de valeur pour les fournisseurs et partenaires commerciaux » p. 27 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Les droits de l'Homme et les relations d'affaires » p. 57 ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73	D-3.2	III.1					
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Nos engagements > Charte relations fournisseur responsables RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting	 Chapitre 1 : ■ Section 1.3 « Faits marquants de l'année 2015 » p. 10 ■ Section 1.4.1 « Du recentrage au redéploiement : la dynamique du nouveau Vivendi dans les médias et contenus » p. 12 ■ Section 1.7 « Prises de participation » p. 39 ■ Section 1.8 « Activités cédées » p. 40 Chapitre 4, Section IV.3 « Faits marquants de l'exercice » p. 287 Chapitre 5, Section 1 « Événements récents » p. 326		III.1					
Engagements externes	G4-14	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière	 Chapitre 2 : ■ Section 3.1.5 « Loyauté des pratiques » p. 74 ■ Section 3.3 « Indicateurs environnementaux » p. 89 Chapitre 3 : ■ Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 159 ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 161		7	II.10 VI.3,4 et 5				
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique Vivendi > Programme de vigilance							
	G4-15	Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	 Chapitre 1, Section 1.5.4 « La « sphère d'influence » de Vivendi dans les droits de l'Homme au cœur de la création de valeur du groupe » p. 20 Chapitre 2 p. 46			III.3	A1 C1			
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Nos engagements RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015							
G4-16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : - occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance ; - participe à des projets ou à des comités ; - apporte des financements importants dépassant la simple cotisation ; - considère son adhésion comme stratégique	 Chapitre 1 : ■ Section 1.5.1 « Une démarche de reporting intégré dans la continuité de la stratégie RSE de Vivendi » p. 15 ■ Section 1.5.5 « La création de valeur pour les artistes » p. 22 Chapitre 2 p. 46	D-2.1	II.A.14	C2					
		 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Un reporting extra-financier, outil de pilotage > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires								






## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

### 3. ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>3. ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS</b>										
G4-17	Liste des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents; transparence sur les entités incluses dans les états financiers consolidés mais qui ne sont pas prises en compte dans le rapport	 Chapitre 1 : ■ Section 1.1 « Organigramme économique simplifié du groupe » p. 7 ■ Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8 Chapitre 2 : ■ Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 54 ■ Section 3.1 « Indicateurs sociétaux » p. 62 ■ Section 3.2 « Indicateurs sociaux » p. 76 ■ Section 3.3 « Indicateurs environnementaux » p. 89 ■ Section 4.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier » p. 95 Chapitre 4, Section III Note 24 « Liste des principales entités consolidées ou mises en équivalence » p. 276	A-1.1		III.1, III.4					
		 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Note méthodologique								
	Explication du processus mis en œuvre pour définir le contenu du rapport et le périmètre de matérialité des enjeux; explication de l'application des principes de reporting et des principes pour établir le contenu du rapport	 Chapitre 1, Section 1.5 « Creation de valeur pour les parties prenantes du groupe » p. 15 Chapitre 2, Section 1 « Politique de RSE » p. 48	A-1.1		III.4	B1 B2 B3				
		 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Un positionnement pionnier et innovant > Un reporting extra-financier, outil de pilotage > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires								
	Liste des enjeux pertinents identifiés dans le processus de définition du contenu du rapport	 Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » p. 15 Chapitre 2 : ■ Section 1.1 « La RSE, source de création de valeur pour Vivendi et ses parties prenantes » p. 48 ■ Section 2.1 « Messages clés sociétaux » p. 55 ■ Section 2.2 « Messages clés sociaux » p. 58 ■ Section 2.3 « Messages clés environnementaux » p. 60	A-1.1		III.4	B1 B2 B3				
		 RSE > Notre vision de la RSE des médias RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires								
	G4-20	Périmètre de chaque enjeu pertinent au sein de l'organisation	 Chapitre 2 p. 46	A-1.1		III.4	B1 B2 B3			
	G4-21	Périmètre de chaque enjeu pertinent à l'extérieur de l'organisation	 Chapitre 2 p. 46	A-1.1		III.4	B1 B2 B3			
G4-22	Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	 Chapitre 1 : ■ Section 1.1 « Organigramme économique simplifié du groupe » p. 7 ■ Section 1.2 « Chiffres clés » p. 8 Chapitre 2, Section 4.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier » p. 95	A-1.1		III.4	B1 B2 B3				
		 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Note méthodologique								
G4-23	Changements substantiels concernant le champ d'étude et le périmètre des enjeux, par rapport aux précédentes périodes de reporting	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Note méthodologique	A-1.1 A-1.3		III.4	B1 B2 B3				









## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

### 4. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>4. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES</b>										
G4-24		Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	 Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » Chapitre 2 : ■ Section 1.1.2 « Les huit enjeux prioritaires de Vivendi » ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » ■ Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes »	p. 15 p. 49 p. 53 p. 72	D-2.1 D-3.2		III.2.g et 3.e	C2.2		
		Commentaire MSS	 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques							
G4-25		Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	 Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » Chapitre 2 : ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » ■ Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes »	p. 15 p. 53 p. 72	D-2.1		III.2.g et 3.e	C2.1		
G4-26		Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes; préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	 Chapitre 1 : ■ Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » ■ Section 2.1.2 « Politique de communication financière » Chapitre 2 : ■ Section 1 « Politique de RSE » ■ Section 2.2.2 « Un dialogue social permanent et constructif » ■ Section 2.2.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe » ■ Section 3.1.1.1.3 « Respect de la propriété intellectuelle et accompagnement des artistes » ■ Section 3.1.1.2 « Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques » ■ Section 3.1.1.3.1 « Pluralisme des contenus » ■ Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » ■ Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » Chapitre 3 : ■ Section 2.1.4 « Assemblées générales » ■ Section 2.3 « Principaux actionnaires »	p. 15 p. 41 p. 48 p. 58 p. 59 p. 65 p. 66 p. 68 p. 70 p. 72 p. 103 p. 111	D-2.1	1	II.A.14 III.2.g et 3.e	C2		
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Un positionnement pionnier et innovant > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE > Rapports et performance > Rapports développement durable/RSE > COP 2015 p. 56 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs de gouvernement d'entreprise > Indicateurs sociaux  Site <i>Culture(s) with Vivendi</i> Webradio RSE <i>Vivoice</i>							






**ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION**





5. PROFIL DU RAPPORT

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			<p style="text-align: center;"><b>Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?</b></p>				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	<b>G4-27</b>	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting ; groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés	 <p>Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2.2 « Des critères RSE inclus dans la rémunération variable des dirigeants »</li> <li>Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe »</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes »</li> <li>Section 3.1.5.2 « Contribution aux politiques publiques / lobbying responsable »</li> </ul> </p>	p. 15 p. 51 p. 53 p. 72 p. 75	A-2.3	1	II.A.14 III.2.g et 3.e	C2.3		
		 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux &gt; Indicateurs de gouvernement d'entreprise  Site Culture(s) with Vivendi Webradio RSE Vivaice</p>								
<b>5. PROFIL DU RAPPORT</b>										
	<b>G4-28</b>	Période de reporting (par exemple année fiscale ou calendaire) pour les informations fournies	 <p>Chapitre 2, Section 4 « Vérification des informations extra-financières »</p>	p. 95			III.4			
			 <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Note méthodologique</p>							
	<b>G4-29</b>	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	Document de référence 2015 : 15 mars 2016 Cahier des indicateurs extra-financiers 2015 : Juin 2016 COP 2015 : 28 juillet 2016				III.4			
	<b>G4-30</b>	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	Annuel				III.4			
	<b>G4-31</b>	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	 <p>RSE &gt; Contacts</p>		A-2.3		III.4			
<b>Index du contenu GRI</b>	<b>G4-32</b>	Index du contenu GRI et déclaration de l'option de « conformité » choisie ; référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe	 <p>Tableau de correspondances 2015</p>		A-1.3 A-1.4		III.4			
<b>Validation par des tiers</b>	<b>G4-33</b>	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation, et relation entre l'organisation et les vérificateurs	 <p>Chapitre 2, Section 4.2 « Rapport du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion » Chapitre 3, Section 5 « Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société Vivendi SA » Chapitre 4 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section III « Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés »</li> <li>Section IV.1 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels »</li> <li>Section IV.7 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés »</li> </ul> </p>	p. 98 p. 167 p. 194 p. 281 p. 321	A-1.6		III.4			
		 <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Note méthodologique &gt; Évaluation externe</p>								

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'Homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)















Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>6. GOUVERNANCE</b>										
<b>Structure et composition de la gouvernance</b>	<b>G4-34</b>	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé); comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux	 Chapitre 1, Section 1.5.3 « Le modèle d'affaires de Vivendi » Chapitre 2 : ■ Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 18 ■ Section 1.2.2 « Des critères RSE inclus dans la rémunération variable des dirigeants » p. 51 ■ Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances » p. 51 p. 86 Chapitre 3 : ■ Section 3.1 « Organes d'administration, de direction et de contrôle » p. 116 ■ Section 3.2 « Le Directoire » p. 133 ■ Section 3.7 « Comité des procédures d'information et de communication financière » p. 156 ■ Section 3.8 « Comités de gestion » p. 156 ■ Section 3.9 « Direction générale » p. 157 ■ Section 3.10 « Comité de direction » p. 157 ■ Section 4.1 « Gouvernement d'entreprise » p. 158 ■ Section 4.2 « Politique de Vivendi en matière d'égalité professionnelle » p. 159 ■ Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 159 ■ Section 4.4.1 « Activités de contrôle interne » p. 161 ■ Section 4.7.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 165	A-2.2	III.1 et 2.h	A2.1 A2.2				
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 54 > Indicateurs clés > Indicateurs de gouvernement d'entreprise							
	Commentaires MSS	 Chapitre 2 : ■ Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 51 ■ Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62 Chapitre 3 : ■ Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 155 ■ Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 160	D-5	1	III. 1 et 2.h IV					
		 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Partage des connaissances > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus								
<b>G4-41</b>	Processus mis en place par l'instance supérieure de gouvernance pour éviter et gérer les conflits d'intérêts; divulgation des conflits d'intérêts aux parties prenantes	 Chapitre 3 : ■ Section 3.1.1.4 « Liens familiaux » p. 127 ■ Section 3.1.1.5 « Absence de conflits d'intérêts » p. 127 ■ Section 3.2.3 « Liens familiaux » p. 137 ■ Section 3.2.4 « Absence de conflits d'intérêts » p. 137			II.6 III.2.h					

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (cadre de reporting)
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	G4-41 (suite)	Commentaire MSS	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 51</li> <li>Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> </ul> Chapitre 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 155</li> <li>Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 160</li> </ul>	D-5	1	II.6 III.2.h IV	C1			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Partage des connaissances > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs de gouvernement d'entreprise Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus							
<b>7. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>										
	G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation tels que les codes de conduite et codes d'éthique	 Chapitre 1, Section 1.5.4 « La « sphère d'influence » de Vivendi dans les droits de l'Homme au cœur de la création de valeur du groupe » p. 20 Chapitre 2 p. 46 Chapitre 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 155</li> <li>Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 160</li> <li>Section 4.4.1 « Activités de contrôle interne » p. 161</li> <li>Section 4.7 « Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) » p. 164</li> </ul>	D-5	1	III.3  II.B.1 III.3 IV	A1 C1			
		Commentaires MSS	 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Nos engagements RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 pp. 18, 26, 32, 39 Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus							












Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'Homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)

# ÉCONOMIE

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			<p style="text-align: center;"><b>Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?</b></p>				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	<b>DMA EC</b>	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts: performance économique, présence sur le marché, impacts économiques indirects)	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 1.4 « Stratégie » p. 12</li> <li>■ Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » p. 15</li> <li>■ Section 2.1.1 « Politique d'investissement » p. 41</li> </ul> Chapitre 2, Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70							
			 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Nos engagements > Charte relations fournisseur responsables RSE > Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 47 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques				II.A.1 II.A.3			
<b>Performance économique</b>	<b>G4-EC1</b>	Valeur économique directe créée et distribuée	 Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe » p. 15 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70</li> <li>■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> <li>■ Section 3.2.1 « Emploi » p. 76</li> </ul> Chapitre 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section I « Rapport financier de l'exercice 2015 » p. 171</li> <li>■ Section III :                – Note 4 « Résultat opérationnel » p. 225</li> <li>– Note 6 « Impôt » p. 228</li> <li>– Note 17 « Régimes d'avantages au personnel » p. 245</li> </ul>	D-1 D-2.2			II.A.3 XI			
			 RSE > Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 10 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques > Indicateurs sociaux							
	<b>G4-EC2</b>	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	 Non pertinent - Chapitre 1, Section 3 « Facteurs de risques » p. 44 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.3.1 « Politique générale en matière environnementale » p. 89</li> <li>■ Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe » p. 94</li> </ul>	C-1.4 C-4.2	7		VI			
	<b>G4-EC3</b>	Etendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	 Chapitre 4, Section III : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 4 « Résultat opérationnel » p. 226</li> <li>■ Note 17 « Régimes d'avantages au personnel » p. 245</li> </ul>							
	<b>G4-EC4</b>	Aides publiques reçues Commentaire MSS	 Chapitre 4, Section III Note 6 « Impôt » p. 228					II.A.15		
	<b>MSS M1</b>	Financement et autres soutiens significatifs reçus de sources non gouvernementales	 Chapitre 1, Section 1.6.2.2 « Télévision gratuite en France » p. 33 Chapitre 4, Section III Note 21 Sous-section 21.2 « Autres parties liées » p. 261					II.A.15		

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Présence sur le marché</b>	<b>G4-EC5</b>	Distribution des ratios par sexe comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	Non reporté				B-6			
	<b>G4-EC6</b>	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	Non reporté - Donnée non consolidable au niveau du groupe				D-1.1	6	II.A.3 et 4 V.5	
<b>Impacts économiques indirects</b>	<b>G4-EC7</b>	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.4.2 « Les contenus et les talents au cœur du développement de Vivendi » p. 14 p. 43</li> <li>Section 2.3 « Investissements »</li> </ul> Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.1.3 « Le spectacle vivant en Afrique : la création des CanalOlympia » p. 56 p. 69</li> <li>Section 3.1.1.3.2 « Accès aux médias » p. 69 p. 70</li> <li>Section 3.1.2.1 « Contribution au tissu économique local »</li> </ul> Chapitre 4, Section III : <ul style="list-style-type: none"> <li>Note 3, Section « Investissements et amortissements » p. 224 p. 226</li> <li>Note 4, Section « Informations complémentaires relatives aux charges opérationnelles » p. 226 p. 263</li> <li>Note 22, Section « Contrats commerciaux non enregistrés au bilan »</li> </ul>	D-1 D-5		II.A.1 IV				
		Commentaire MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Partage des connaissances > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 47 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	<b>G4-EC8</b>	Impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	 Chapitre 2: <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.1 « La diversité culturelle, une priorité renforcée à l'ère du numérique » p. 55 p. 69</li> <li>Section 3.1.1.3.2 « Accès aux médias » p. 69 p. 70</li> <li>Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70 p. 84</li> <li>Section 3.2.5 « Formation »</li> </ul>  RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Partage des connaissances > Accompagnement social et professionnel des salariés > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 47 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux	D-1 D-2.2 D-5		II.A.3 et 4 IV V.5 IX.5				








# ENVIRONNEMENT

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	<b>DMA EN</b>	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts: matières, énergie, émissions, déchets, produits et services, respect des textes, transports, politique environnementale globale, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)	 Chapitre 1, Section 3 « Facteurs de risques » Chapitre 2 : ■ Section 2.3 « Messages clés environnementaux » ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 3.3 « Indicateurs environnementaux »	p. 44 p. 60 p. 73 p. 89	C-1	7, 8, 9	II.A.12 et 13 II.B VI			
		Commentaires MSS	 RSE > Notre vision de la RSE des médias > Nos engagements > Charte relations fournisseur responsables RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 32 > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux Vivendi > Programme de vigilance							
<b>Matières</b>	<b>G4-EN1</b>	Consommation de matières en poids ou en volume	 Chapitre 1 ■ Section 1.5.2 « Les ressources nécessaires à l'activité de Vivendi » ■ Section 2.5 « Matières premières » Chapitre 2, Section 3.3.3.1 « Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation »	p. 17 p. 43 p. 91	C-3.3		VI.1.a			
		Commentaires MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux							
	<b>G4-EN2</b>	Pourcentage de matériaux consommés provenant de matières recyclées		Non reporté	C-3.4	8, 9	VI.6.d			
<b>Énergie</b>	<b>G4-EN3</b>	Consommation énergétique au sein de l'organisation	 Chapitre 2, Section 3.3.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »	p. 92	C-3.5		VI.1.a			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux							
	<b>G4-EN4</b>	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	 Chapitre 2, Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique »	p. 61	C-3.5		VI.1.a			
	<b>G4-EN5</b>	Intensité énergétique	 Non reporté mais calculable à partir de données vérifiées: Chapitre 1, Section 1.2 « Chiffres clés » Chapitre 2, Section 3.3.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »	p. 8 p. 92	C-3.5		VI.1.a			
	<b>G4-EN6</b>	Réduction de la consommation énergétique	 Chapitre 2 : ■ Section 2.3.2 « Une meilleure maîtrise des consommations énergétiques » ■ Section 3.3.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » ■ Section 3.3.4 « Changement climatique »	p. 60 p. 92 p. 93	C-3.6	8, 9	VI.6.d			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux							
	<b>G4-EN7</b>	Réductions des besoins énergétiques des produits et services	 Chapitre 2, Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique »	p. 61	C-3.6	8, 9	VI.3 VI.6.b et d			
Commentaire MSS		 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique								

**ENVIRONNEMENT**

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Eau</b>	<b>G4-EN8</b>	Volume total d'eau prélevé, par source		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier », Sous-section « Périmètre du reporting environnemental »	p. 96	C-3.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN9</b>	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements				C-3.1 C-3.2		VI.6.d		
	<b>G4-EN10</b>	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée				C-3.1 C-3.4	8, 9	VI.6.d		
<b>Biodiversité</b>	<b>G4-EN11</b>	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées		Non pertinent - Chapitre 2, Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 94	C-5.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN12</b>	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées				C-5.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN13</b>	Habitats protégés ou restaurés				C-5.1	8	VI.6.d		
	<b>G4-EN14</b>	Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction				C-5.1		VI.1.a		
<b>Émissions</b>	<b>G4-EN15</b>	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)		Chapitre 2, Section 3.3.4 « Changement climatique »	p. 93	C-4.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN16</b>	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	@	RSE > Rapports et performances > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						
	<b>G4-EN17</b>	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)		Chapitre 2, Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique »	p. 61					
	<b>G4-EN18</b>	Intensité des émissions de gaz à effet de serre		Non reporté mais calculable à partir de données vérifiées: ■ Chapitre 1, Section 1.2 « Chiffres clés » ■ Chapitre 2, Section 3.3.4 « Changement climatique »	p. 8 p. 93					
	<b>G4-EN19</b>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre		Chapitre 2 : ■ Section 2.3.2 « Une meilleure maîtrise des consommations énergétiques » ■ Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique » ■ Section 3.3.3 « Utilisation durable des ressources » ■ Section 3.3.4 « Changement climatique »	p. 60 p. 61 p. 91 p. 93					
		Commentaire MSS	@	RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						
	<b>G4-EN20</b>	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)		Non pertinent - Chapitre 2, Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 94					C-4.1
<b>G4-EN21</b>	NOx, SOx, et autres émissions atmosphériques substantielles									













Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			<b>Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?</b>				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Effluents et déchets</b>	<b>G4-EN22</b>	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination		Non pertinent - Chapitre 2, Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 94	C-2.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN23</b>	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement		Chapitre 2, Section 3.3.2 « Pollution et gestion des déchets »	p. 90	C-2.2	8	VI.1.a		
		Commentaires MSS		RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						
	<b>G4-EN24</b>	Nombre et volume total des déversements substantiels		Non pertinent - Chapitre 2, Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 94	C-2.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN25</b>	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII, et pourcentage de déchets exportés		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier », Sous-section « Périmètre du reporting environnemental »	p. 96	C.2.1		VI.1.a		
	<b>G4-EN26</b>	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation		Non pertinent - Chapitre 2, Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 94	C-5.1	8	VI.1.a et 6.d		
<b>Produits et services</b>	<b>G4-EN27</b>	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Chapitre 2 : ■ Section 2.3.2.2 « Gestion des équipements électriques et électroniques » ■ Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique » ■ Section 3.3.2 « Pollution et gestion des déchets » ■ Section 3.3.3 « Utilisation durable des ressources »	p. 61 p. 61 p. 90 p. 91	C-3.4 C-3.6	7, 8, 9	VI.6.b		
				RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						
<b>G4-EN28</b>	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie		Chapitre 2 ■ Section 2.3.2.2 « Gestion des équipements électriques et électroniques » ■ Section 3.3.2 « Pollution et gestion des déchets »	p. 61 p. 90	C-2.2	8, 9	VI.6.b et d			
			RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux							
<b>Respect des textes</b>	<b>G4-EN29</b>	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement		Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 268 p. 311	C-1.4				
<b>Transports</b>	<b>G4-EN30</b>	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel		Chapitre 2, Section 3.3.4 « Changement climatique »	p. 93	C-3.5 C-4.1		VI.1.a		
				RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						














Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			<p style="text-align: center;"><b>Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?</b></p>				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Politique environnementale globale</b>	<b>G4-EN31</b>	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.3.1 « Un renforcement du périmètre de reporting environnemental et des certifications environnementales » p. 60</li> <li>Section 3.3.1 « Politique générale en matière environnementale » p. 89</li> <li>Section 3.3.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe » p. 94</li> </ul>	C-1.3	7, 8	VI.1.a et c				
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux							
<b>Évaluation environnementale des fournisseurs</b>	<b>G4-EN32</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.3.3.1 « Les critères environnementaux de la chaîne d'approvisionnement » p. 61</li> <li>Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> </ul>	D-3.1 D-3.2	7, 8	II.A.12 et 13 VI-6				
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 pp. 15 et 32 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	<b>G4-EN33</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 2, Section 2.3.3 « Les enjeux environnementaux du numérique » p. 61	D-3.1 D-3.2		II.A.12 et 13 VI.1.a				
	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique									
<b>Mécanismes de règlement des griefs environnementaux</b>	<b>G4-EN34</b>	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 Chapitre 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section III Note 23 « Litiges » p. 268</li> <li>Section IV.3 Note 25 « Litiges » p. 311</li> </ul>		8					

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'Homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)



# EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	DMA LA	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts: emploi, relations entre la direction et les salariés, santé et sécurité au travail, formation, diversité et égalité des chances, égalité de rémunération entre hommes et femmes, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)	 Chapitre 1, Section 1.5.8 « La création de valeur pour les salariés » Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3.1 « Une vigilance pleinement intégrée à la gouvernance » p. 57 ■ Section 2.2 « Messages clés sociaux » p. 58 ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73 ■ Section 3.2 « Indicateurs sociaux » p. 76 Chapitre 3 : ■ Section 3.1.1 « Le Conseil de surveillance » p. 116 ■ Section 4.2 « Politique de Vivendi en matière d'égalité professionnelle » p. 159							
		Commentaires MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 26 > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux Vivendi > Programme de vigilance							
Emploi	G4-LA1	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	 Chapitre 2, Section 3.2.1 « Emploi » p. 76			B-1.5 B-1.6	6	V		
	G4-LA2	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux			B-1.7 B-1.8				
	G4-LA3	Retour au travail et taux de conservation après congé parental, par sexe	 Chapitre 2, Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances » p. 85  RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux			B-6.1	1, 6	IV V.1.e		
Relations entre la direction et les salariés	G4-LA4	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	 Non reporté - Chapitre 2, Section 3.2.3 « Relations sociales » p. 81			B-3.2 B-7.1	3	V.6		
Santé et sécurité au travail	G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail	 Chapitre 2, Section 3.2.4 « Santé et sécurité au travail » p. 81  RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux			B-4.1		V.4.c		
	G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	 Chapitre 2 : ■ Section 3.2.2.2 « Absentéisme dans le groupe » p. 80 ■ Section 3.2.4 « Santé et sécurité au travail » p. 81  RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux			B-2.2 B-4.3 B-4.4	1	IV V	C3.2	
		Commentaire MSS	 Non pertinent							

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
Santé et sécurité au travail	G4-LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	 Chapitre 2, Section 3.1.4 « Accidents de travail et maladies professionnelles »	p. 83	B-4.1 B-5.1	1	II.A.4 et 8 IV V.4.c VI.7	C3.2		
		Commentaire MSS	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
	G4-LA8	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	 Chapitre 2, Section 3.2.4.2 « Accords collectifs en matière de santé, sécurité et conditions de travail »	p. 83	B-4.2	3	V.4.c			
		Commentaire MSS	 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
Formation et éducation	G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	 Chapitre 2 : ■ Section 3.1.1.4 « Valorisation et protection des données personnelles » ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 3.1.5.1 « Actions engagées pour prévenir la corruption » ■ Section 3.2.5 « Formation »	p. 69 p. 73 p. 74 p. 84	B-5.2	6	II.A.4			
		Commentaires MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 23 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs sociaux							
	G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	 Chapitre 2 : ■ Section 2.2.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe » ■ Section 3.2.5 « Formation »	p. 59 p. 84	B-5.1		II.A.8			
		Commentaire MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
	G4-LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	 Chapitre 2, Section 2.2.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe »	p. 59	B-3.1	6	V.3			
		Commentaire MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés							
Diversité et égalité des chances	G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	 Chapitre 1, Section 1.5.8 « La création de valeur pour les salariés » Chapitre 2 : ■ Section 3.2.1 « Emploi » ■ Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances »	p. 26 p. 76 p. 85	B-6.1 B-6.3 B-6.4 B-7.2	1, 6	IV V.1.e			
		Commentaire MSS	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
Egalité de rémunération entre hommes et femmes	G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels	 Non reporté - Chapitre 2, Section 3.2.6.1 « Egalité entre les femmes et les hommes »	p. 85	B-6.1 B-7.2	1, 6	IV V.1.e			

Éléments généraux d'information

Economie (EC)





Environnement (EN)

Emploi, relations sociales et travail décent (LA)







Droits de l'Homme (HR)










Société (SO)







Responsabilité des produits (PR)

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs</b>	<b>G4-LA14</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	 Chapitre 2, Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants »	p. 73	D-3.1 D-3.2	3, 4, 5, 6	II.A.12 et 13			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 15 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	<b>G4-LA15</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 2, Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 88	D-3.1 D-3.2	3, 4, 5, 6	II.A.12 et 13			
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi</b>	<b>G4-LA16</b>	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 268 p. 311		3, 4, 5, 6				










# DROITS DE L'HOMME





Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
DMA HR	DMA HR	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts: pratiques d'investissement et d'achat, non discrimination, liberté syndicale et droit de négociation, interdiction du travail des enfants, abolition du travail forcé, évaluation, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs, aspects spécifiques au secteur des médias - liberté d'expression, représentation des droits de l'Homme, droits culturels, propriété intellectuelle, protection de la vie privée)	 Chapitre 1, Section 1.5.4 « La « sphère d'influence » de Vivendi dans les droits de l'Homme au cœur de la création de valeur du groupe » p. 20 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 1.1.1 « Un positionnement innovant dans le secteur des médias » p. 48</li> <li>■ Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 51</li> <li>■ Section 2.1.3 « Les droits de l'Homme et les relations d'affaires » p. 57</li> <li>■ Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> <li>■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> <li>■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 88</li> <li>■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »</li> </ul> Chapitre 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 159</li> <li>■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 161</li> <li>■ Section 4.7.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 165</li> </ul>	D-3 D-5	1-6	IIA.2, 12 et 13 IV	A1 A2.1 C1 C4			
		Commentaires MSS	 RSE > Notre sphère d'influence dans les droits de l'Homme RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 pp. 8 et 18 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs sociaux Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus							
Investissement	G4-HR1	Pourcentage et nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 2.1.3 « Les droits de l'Homme et les relations d'affaires » p. 57</li> <li>■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> </ul>	D-3.1 D-5	1, 2, 3, 4, 5, 6	IV.2 et 3	A2.4 C4			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							
	G4-HR2	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité, y compris le pourcentage de salariés formés	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> <li>■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> </ul> Chapitre 3, Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 160	D-3.1 D-5	1, 2	IIA.8, 12 et 13 IV	A2.3			
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 23 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux							

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Non discrimination</b>	<b>G4-HR3</b>	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	 Chapitre 2, Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 88 p. 268 p. 311	B-7.2	1, 2, 6	V.1.e	C3.2 C6.5		
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
<b>Liberté syndicale et droit de négociation</b>	<b>G4-HR4</b>	Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3.1 « Une vigilance pleinement intégrée à la gouvernance » ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 57 p. 73 p. 88	B-7.1 D-3.2	1, 2, 3	V.1.a V.8	C3.2 C4.3		
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
<b>Interdiction du travail des enfants</b>	<b>G4-HR5</b>	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3.1 « Une vigilance pleinement intégrée à la gouvernance » ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 57 p. 73 p. 88	B-7.4 D-3.2	1, 2, 5	II.A.12 et 13 IV.3 V.1.c	C3.2 C4.3		
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
<b>Abolition du travail forcé ou obligatoire</b>	<b>G4-HR6</b>	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3.1 « Une vigilance pleinement intégrée à la gouvernance » ■ Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 57 p. 73 p. 88	B-7.3 D-3.2	1, 2, 4	II.A.12 et 13 IV.3 V.1.d	C3.2 C4.3		
			 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux							
<b>Pratiques de sécurité</b>	<b>G4-HR7</b>	Pourcentage d'agents de sécurité formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité		Non pertinent	D-5	1, 2	II.A.8	A2.3 C1.1		
<b>Droits des populations autochtones</b>	<b>G4-HR8</b>	Nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones et mesures prises		Non pertinent	D-1.2	1, 2	IV	C3.2 C4.3		
<b>Évaluation</b>	<b>G4-HR9</b>	Nombre total et pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examen relatifs aux droits de l'Homme ou d'évaluations des impacts	 Chapitre 2 : ■ Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » ■ Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » Chapitre 3 : ■ Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques »	p. 51 p. 62 p. 88 p. 159 p. 161	D-5	1, 2, 3, 4, 5, 6	IV	C3 C5		
		Commentaire MSS								

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Évaluation du respect des droits de l'Homme chez les fournisseurs</b>	<b>G4-HR10</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'Homme	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.3 « Les droits de l'Homme et les relations d'affaires » p. 57</li> <li>Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> </ul>	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 15 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux	D-3.1 D-3.2	1, 2, 3, 4, 5, 6	II.A.12 et 13 IV.3	A2.4		
	<b>G4-HR11</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 1, Section 1.5.4 « La « sphère d'influence » de Vivendi dans les droits de l'Homme au cœur de la création de valeur du groupe » p. 20 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.3 « Les droits de l'Homme et les relations d'affaires » p. 57</li> <li>Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> <li>Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 88</li> </ul>							
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'Homme</b>	<b>G4-HR12</b>	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'Homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 Chapitre 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section III Note 23 « Litiges » p. 268</li> <li>Section IV.3 Note 25 « Litiges » p. 311</li> </ul>	 RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires  Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus	D-5	1, 2	IV.6	C6		
			 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</li> </ul>							
	Commentaire MSS									






# SOCIÉTÉ






Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
	DMA SO	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts: communautés locales, corruption, politiques publiques, comportement anti-concurrentiel, respect des textes, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.1 « La diversité culturelle, une priorité renforcée à l'ère du numérique » p. 55</li> <li>Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</li> <li>Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 73</li> <li>Section 3.1.5 « Loyauté des pratiques » p. 74</li> </ul>                     Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 155</li> <li>Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 159</li> <li>Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 161</li> </ul> </p>	D-1.2 D-4.1	1, 10	II.A.3, 8, 12, 13 et 14 VII X				
		Commentaires MSS						 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      &gt; Développement économique, social et culturel des territoires                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Rapports RSE &gt; COP 2015 pp. 39 et 47                      &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux                      Vivendi &gt; Programme de vigilance</p>		
Communautés locales	G4-S01	Pourcentage de sites ayant mis en place une participations des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.1 « La diversité culturelle, une priorité renforcée à l'ère du numérique » p. 55</li> <li>Section 3.1.1.1 « Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus » p. 62</li> <li>Section 3.1.1.2.1 « Accompagnement des jeunes publics » p. 66</li> <li>Section 3.1.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 70</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</li> </ul> </p>	D-1.2	1	II.A.3 et 14 IX.5	C3			
	G4-S02	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus                      &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques                      &gt; Partage des connaissances                      &gt; Développement économique, social et culturel des territoires                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux</p>	D-1.2	1	II.A.3	C3			
Corruption	G4-S03	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	 <p>Chapitre 2, Section 3.1.5 « Loyauté des pratiques »                      Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 155</li> <li>Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 159</li> <li>Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 161</li> </ul> </p>	D-4.1	10	VII.2 et 5				
			 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      Vivendi &gt; Programme de vigilance</p>							
	G4-S04	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	 <p>Chapitre 2, Section 3.1.5 « Loyauté des pratiques »                      Chapitre 3, Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 74                      p. 155</p>	D-4.1	10	II.A.8 VII.6				
			 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux</p>							
G4-S05	Cas avérés de corruption et mesures prises	 <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux</p>	D-4.1	10	VII					

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
<b>Politiques publiques</b>	<b>G4-S06</b>	Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire Commentaire MSS	@	Conformité à la loi Vivendi > Programme de vigilance		D-4.1	10	II.A.15 VII		
<b>Comportement anticoncurrentiel</b>	<b>G4-S07</b>	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	 @	Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges » RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires	p. 268 p. 311			X		
<b>Respect des textes</b>	<b>G4-S08</b>	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	 @	Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 268 p. 311			X		
<b>Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société</b>	<b>G4-S09</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	 @	Chapitre 2, Section 3.1.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Rapports RSE > COP 2015 p. 39 > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux	p. 73	D-3.1 D-3.2	10	II.A.12 et 13		
	<b>G4-S010</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	@	RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Vivendi > Programme de vigilance		D-3.1 D-3.2	10	II.A.12 et 13		
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société</b>	<b>G4-S011</b>	Nombre de griefs concernant les impacts sur la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 @	Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 268 p. 311		10		C6.4	











# RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
Création des contenus	DMA PR	<p><b>Approche managériale</b> (aspects couverts: santé et sécurité des consommateurs, étiquetage des produits et services, communication marketing, respect de la vie privée, respect des textes, aspects spécifiques au secteur des médias - création des contenus, diffusion des contenus, interactivité avec le public, éducation aux médias)</p> <p>Commentaires MSS</p>	<p> Chapitre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.4.2 « Les contenus et les talents au cœur du développement de Vivendi » p. 13</li> <li>Section 1.5.3 « Le modèle d'affaires de Vivendi » p. 18</li> <li>Section 1.5.4 « La « sphère d'influence » de Vivendi dans les droits de l'Homme au cœur de la création de valeur du groupe » p. 20</li> <li>Section 1.5.5 « La création de valeur pour les artistes » p. 22</li> <li>Section 1.5.7 « La création de valeur pour les clients » p. 25</li> </ul> <p>Chapitre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1 « Politique de RSE » p. 48</li> <li>Section 2.1 « Messages clés sociétaux » p. 55</li> <li>Section 3.1.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'Homme » p. 62</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</li> </ul> <p> RSE &gt; Notre vision de la RSE des médias RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques &gt; Partage des connaissances &gt; Valorisation et protection des données personnelles &gt; Vigilance dans la conduite des affaires RSE &gt; Rapports et performance &gt; Rapports RSE &gt; COP 2015 pp. 6 et 18 &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus</p>	D-2.1 D-4.2 D-5	1, 2	IV VIII	A1 A2.1 C1 C4			
	MSS M2	Methodologie pour évaluer et surveiller le respect des valeurs en matière de création des contenus	<p> Chapitre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.5.1 « Une démarche de reporting intégré dans la continuité de la stratégie RSE de Vivendi » p. 15</li> <li>Section 1.5.3 « Le modèle d'affaires de Vivendi » p. 18</li> <li>Section 1.5.5 « La création de valeur pour les artistes » p. 22</li> <li>Section 1.5.7 « La création de valeur pour les clients » p. 25</li> </ul> <p>Chapitre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1.1 « Un positionnement innovant dans le secteur des médias » p. 48</li> <li>Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 51</li> <li>Section 2.1.1 « La diversité culturelle, une priorité renforcée à l'ère du numérique » p. 55</li> <li>Section 2.1.2 « La sensibilisation aux enjeux du développement durable » p. 56</li> <li>Section 3.1.1.1 « Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus » p. 62</li> <li>Section 3.1.1.2 « Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques » p. 66</li> <li>Section 3.1.1.3.1 « Pluralisme des contenus » p. 68</li> <li>Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</li> </ul> <p> RSE &gt; Notre vision de la RSE des médias RSE &gt; Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques &gt; Partage des connaissances &gt; Vigilance dans la conduite des affaires RSE &gt; Rapports et performance &gt; Rapports RSE &gt; COP 2015 p. 20 &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus Site <i>Culture(s) with Vivendi</i></p>	D-5	1, 2	II.A.2 IV	A2.1 C5			
	MSS M3	Mesures prises pour améliorer le respect des valeurs en matière de création de contenus, et résultats obtenus	<p> RSE &gt; Notre vision de la RSE des médias RSE &gt; Notre démarche de reporting intégré au service de la création de valeur RSE &gt; Nos huit enjeux RSE prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques &gt; Partage des connaissances &gt; Vigilance dans la conduite des affaires RSE &gt; Rapports et performance &gt; Rapports RSE &gt; COP 2015 p. 20 &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus Site <i>Culture(s) with Vivendi</i></p>	D-5	1, 2	II.A.2 IV	C4.3 C5.1			

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
Diffusion des contenus	MSS M4	Mesures prises pour améliorer les réponses aux questions afférentes à la diffusion des contenus (accessibilité et protection des groupes vulnérables et prise de décisions éclairées) et résultats obtenus	 <p>Chapitre 1, Section 1.5.7 « La création de valeur pour les clients »                      Chapitre 2 :                      ■ Section 1.1.1 « Un positionnement innovant dans le secteur des médias » p. 48                      ■ Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 51                      ■ Section 2.1 « Messages clés sociétaux » p. 55                      ■ Section 3.1.1.1 « Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus » p. 62                      ■ Section 3.1.1.2 « Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques » p. 66                      ■ Section 3.1.1.3 « Partage des connaissances » p. 68                      ■ Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 72</p>	D-5	1, 2	II.A.2 IV VIII.2 et 8	C4.3 C5.1			
	MSS M5	Nombre et nature des réclamations relatives à la diffusion de contenus, notamment en matière de protection des publics vulnérables, prise de décisions éclairées et accessibilité, et processus de traitement de ces réponses	 <p>Chapitre 2, Section 3.1.1.3.1 « Pluralisme des contenus » p. 68</p>							
Interactivité avec le public	MSS M6	Méthodes d'interaction avec le public et résultats	 <p>Chapitre 1, Section 1.5 « Création de valeur pour les parties prenantes du groupe »                      Chapitre 2 :                      ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 15                      ■ Section 3.1.1.2.1 « Accompagnement des jeunes publics » p. 53                      ■ Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 66                      p. 72</p>	D-2.1	1, 2	II.A.14 IV VIII	C2			
			 <p>RSE &gt; Notre vision de la RSE des médias &gt; Un dialogue avec tous les partenaires du groupe                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Rapports RSE &gt; COP 2015 p. 56                      &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux                      Site <i>Culture(s) with Vivendi</i>                      Webradio RSE <i>Vivoice</i></p>							
Santé et sécurité des consommateurs	G4-PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	 <p>Chapitre 1, Section 3 « Facteurs de risques » p. 44                      Chapitre 2 :                      ■ Section 3.1.1.2.2 « Protection des jeunes publics » p. 67                      ■ Section 3.1.1.4 « Valorisation et protection des données personnelles » p. 69</p>	D-4.2		VIII.6 et 8				
	G4-PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	Voir MSS M5 et G4-PR8				D-4.2	VIII.3		

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'Homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)

RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2015 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur								
Étiquetage des produits et des services	G4-PR3	Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage requis par les procédures de l'organisation, et pourcentage de produits et de services soumis à ces exigences d'information		Chapitre 2 : ■ Section 3.1.1.2.2 « Protection des jeunes publics » ■ Section 3.1.1.4 « Valorisation et protection des données personnelles »	p. 67 p. 69	D-4.2		VIII.2 et 8		
		Commentaires MSS		RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Valorisation et protection des données personnelles						
	G4-PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat		Voir MSS M5		D-4.2		VIII		
	G4-PR5	Résultats des enquêtes de satisfaction client		Chapitre 1, Section 1.5.7 « La création de valeur pour les clients » Chapitre 2, Section 3.1.3 « Relations avec les parties prenantes »	p. 25 p. 72	D-2.1		II.A.14 VIII		
Communication marketing	G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés		Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3.3 « Les droits de l'enfant font partie des droits de l'Homme » ■ Section 3.1.1.2.2 « Protection des jeunes publics »	p. 57 p. 67	D-4.2		VIII		
				RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux						
	G4-PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat Commentaire MSS		Voir MSS M5		D-4.2		VIII		
Education aux médias	MSS M7	Mesures prises pour responsabiliser les publics à travers une meilleure appréhension des médias, et résultats obtenus		Chapitre 2 : ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » ■ Section 2.1.2.1 « La contribution des médias à la formation des opinions » ■ Section 3.1.1.2 « Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques »	p. 53 p. 56 p. 66	D-5	1, 2	II.A.2 IV VIII.5	C5.1	
				RSE > Nos huit enjeux RSE prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Webradio RSE <i>Vivoice</i>						
Respect de la vie privée	G4-PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients		Confidentiel		D-4.2 D-5	1, 2	IV VIII.6	C6.4	
Respect des textes	G4-PR9	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services		Chapitre 4 : ■ Section III Note 23 « Litiges » ■ Section IV.3 Note 25 « Litiges »	p. 268 p. 311	D-4.2				

Éléments généraux d'information

Economie (EC)

Environnement (EN)

Emploi, relations sociales et travail décent (LA)

Droits de l'Homme (HR)

Société (SO)

Responsabilité des produits (PR)

# vivendi

---

42, avenue de Friedland / 75380 Paris Cedex 08 / France  
Tél. : +33 (0) 1 71 71 10 00

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

 @Vivendi

---